Image not found or type unknown

Abus de prélèvement téléphone portable

Par **hélène**, le **13/01/2009** à **18:41**

le 13/01/09
Mon épouse a souscrit un contrat de téléphone portable chez bouygues de 1heure
sans aucune option le 06 09 2007 pour 17,90€ tel que cela est stipulé dans le contrat qu'elle a signé avec un prélèvement automatique. hors après 16 mois elle consulte, certe tardivement, ses relevés de bouygues pour constaté qu'on lui a prélevé 37€/mois depuis cette date. Après contact avec le fournisseurs celui çi ne veut rien entendre sur un quelconque remboursement. Seul la régularisation à la date du constat a été possible.
Préjudice: 320€ environ que faire?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés